

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association UFC-Que Choisir de l'Ain le 25 mars 2023

Pour commencer, la présidente tient à remercier tous les adhérents présents ainsi que tous ceux qui nous ont fait parvenir une procuration. Elle souligne également la présence du directeur régional de la Banque de France M. Philippe KIEHL, du directeur départemental de la DDPP, M. Rabah BELLAHSENE, ainsi que Mme Sophie DUPART, chef du service concurrence, consommation et répression des fraudes. Chacun d'entre eux prend la parole pour expliquer le rôle et les fonctions de l'organisme représenté.

Un président de séance est nommé : Pascal CHENOT

Une secrétaire de séance est nommée : Christine DUMERGUE

1^{ère} résolution approbation du procès-verbal de l'AG 2022 : Pas de remarque le PV est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} résolution : rapport moral et rapport d'activités 2022 :

Rapport moral : une année normale sur le plan sanitaire, toutes nos permanences ont fonctionné sans problème.

En avril 2022, le CA a pris la décision d'arrêter le traitement en ligne des litiges (TLL). Certes, il y a de plus en plus de consommateurs qui souhaitent le traitement de leur dossier en ligne, mais cette activité est prenante en temps, sans contact humain : elle convenait de moins en moins aux deux conseillers litiges qui avaient accepté de pratiquer des TLL. En plus, peu d'adhésions étaient réalisées à la suite des TLL. En arrêtant les TLL, les administrateurs étaient conscients de la perte financière que cela impliquerait, avec des adhésions en moins et une baisse de la subvention fédérale.

En 2022, comme chacun d'entre nous, l'AL est touchée par l'inflation et l'augmentation des charges.

Rapport d'activités :

1. LES ADHÉRENTS : Notre association comptait **994 adhérents** au 31 décembre 2022, ce qui constitue une légère baisse (3,8 %) par rapport à décembre 2021, mais une baisse toute relative car elle correspond à la baisse moyenne nationale 3,2 %. Nous nous maintenons bien si l'on tient compte de notre décision d'arrêter les TLL

Les ré-adhésions représentent 63 % des adhésions totales. Pour nous, ce taux est important à maintenir, voire à augmenter. La fidélité des adhérents est encourageante, rassurante, elle témoigne de leur satisfaction quant aux conseils et aux aides que nous leur apportons ou avons apportés.

2. LES BENEVOLES : Parmi tous nos adhérents nous avons seulement 41 bénévoles, heureusement beaucoup d'entre eux sont polyvalents.

16 représentent les consommateurs et les usagers dans différents organismes départementaux comme la chambre d'agriculture, la commission de surendettement à la Banque de France, l'ADIL et plusieurs CCSPL (commission consultative des services publics locaux)... Parmi eux **9 interviennent en tant que représentants des usagers (RU)** dans des établissements de santé du département.

10 enquêteurs : rappelons que les enquêtes sont à l'initiative de la Fédération, qui nous indique le thème, le déroulé, les questions à poser, qui enquêter...

10 administrateurs.

Un groupe environnement qui a peu fonctionné cette année mais que nous souhaitons « revigorer » en 2023, l'environnement étant essentiel en regard de notre santé et de la durabilité de notre planète...

11 conseillers litiges : En 2022, nous avons ouvert **569 dossiers dont 236 en TLL** de janvier à avril. Les dossiers en présentiel ont connu une forte progression +40 % entre 2021 et 2022.

Nos **11 permanences** fonctionnent bien, elles couvrent l'essentiel du territoire sauf le sud-ouest. En 2022, une nouvelle permanence a été ouverte à Neuville sur Ain. Nous profitons de cette **AG pour remercier toutes les municipalités** qui nous mettent gracieusement un local à disposition pour recevoir les consommateurs. Les litiges qui nous ont été soumis ont concerné pour 30 % les banques, 16% l'immobilier, 10% le gaz et l'électricité, 8% l'automobile etc. **L'AL doit beaucoup aux conseillers litiges car ce sont surtout eux qui, par leur travail, leur sens de l'accueil, assurent la plus grande partie de nos moyens financiers. Un grand merci à eux.**

3. NOS PARTENAIRES : En 2022, nous avons maintenu nos partenariats avec notre fédération, l'Union Régionale Auvergne Rhône Alpes, l'AGLCA, l'ADIL, la Clinique juridique, Radio B, la Gendarmerie.

4. NOS ACTIONS DE COMMUNICATION : Nous poursuivons aussi notre communication sur nos sites internet et réseaux sociaux Facebook, Twitter.

Sur Radio B, tous les mois une chronique sur un thème différent si possible en lien avec l'actualité (exemples : les arnaques internet, les démarchages téléphoniques, les jouets de Noël...).

La lettre AinConso paraît tous les 2 mois environ. Elle a pour ambition d'être un trait d'union entre les adhérents et l'AL, de présenter l'actualité de l'association et des thèmes divers que nous souhaitons utiles à nos adhérents. Cette lettre est en accès libre sur notre site internet.

La Vie Senior : régulièrement un bénévole produit un article sur cette revue pour alerter et informer les seniors.

Plus ponctuellement, nous avons en 2022 participé à **un printemps des consommateurs** sur le marché de Pont d'Ain, à **2 forums des associations** (Oyonnax et Bourg en Bresse), organisé **plusieurs rendez-vous consommateurs sur les thèmes des arnaques sur internet, sur l'alimentation et sur les droits du consommateur.**

Nous avons aussi créé un dépliant présentant notre association et organisé une rencontre d'échange entre tous les bénévoles à l'automne 2022.

Nous remercions tous les bénévoles qui font « vivre » l'association, sans oublier notre indispensable secrétaire Fabienne qui coordonne l'ensemble. Merci à tous.

Pas de questions particulières, nous procédons au vote. Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3^{ème} résolution : Rapport d'orientation 2023 : Le CA propose pour 2023 les 4 objectifs suivants :

1. Améliorer notre visibilité en communiquant plus et mieux, pour conquérir de nouveaux adhérents et de nouveaux bénévoles :

- Poursuivre dans nos moyens de communication actuels en utilisant davantage la presse locale
- Augmenter notre présence au « printemps des conso », aux forums des associations, dans les foires et salons...
- Créer de nouveaux flyers sur l'AL, sur des thématiques de consommation durable ou autres...
- Dynamiser le groupe communication
- Créer des temps de rencontres entre bénévoles, pour mieux se connaître, s'exprimer, émettre des idées, partager de la convivialité, au moins une fois par an...
- Rechercher par tous les moyens de nouveaux bénévoles.

2. Poursuivre et amplifier nos activités vis à vis des consommateurs en difficulté (conseil, assistance)

- Maintenir et intensifier nos représentations.
- Maintenir toutes nos permanences, faire de la publicité pour que leur existence soit mieux connue des consommateurs.
- Poursuivre notre collaboration avec la clinique juridique de Lyon, arriver à accueillir des étudiants dans nos locaux.

3. Améliorer notre attractivité pour nouer de nouveaux partenariats et dynamiser le groupe environnement :

- Démarcher pour les rendez-vous conso
- Créer de véritables partenariats avec les centres sociaux, les France Service, les missions locales... pour réaliser régulièrement des interventions sur l'alimentation, les arnaques, la consommation durable...
- Organiser plus de conférences sur les sujets d'actualité : l'eau, les déchets, la pollution de l'air

4. Répondre aux sollicitations de la Fédération, promouvoir une consommation durable, informer, enquêter :

- Répondre présent aux enquêtes proposées par la fédération
- Répondre présent aux campagnes nationales, 2 prévues en 2023 : l'eau et la fracture sanitaire.
- Participer aux offres d'achat groupées organisées par la Fédération
- Participer aux formations proposées au niveau national ou régional

Les idées, les projets ne manquent pas mais il nous manque des bras, des têtes pour les faire vivre. N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Il y a du travail pour tous même sans compétences, au besoin un grand nombre de formations sont proposées.

Pas de questions particulières, nous procédons au vote. Le projet d'orientation 2023 est approuvé à l'unanimité.

4^{ème} résolution : rapport financier : Le trésorier présente le compte de résultats avec un déficit de 2300€, déficit prévu en lien avec l'abandon des TLL. Ce déficit ne nous inquiète pas, en ce début d'année 2023 le nombre d'adhésions étant en hausse.

Le trésorier rappelle également que le tarif de l'adhésion n'a pas augmenté, volontairement de façon à ne pas perdre de ré-adhésions.

Cette présentation a amené des questions : Question 1 : pourquoi ne présentez-vous pas de bilan ? il est répondu que la présentation d'un bilan n'est pas obligatoire pour l'association : n'ayant pas d'actifs ni de dettes, le bilan serait réduit à notre trésorerie (environ 20 000€).

Question 2 : pourquoi la trésorerie est-elle aussi élevée ? Pourquoi ne pas dépenser plus en communication, par exemple ? il est répondu que notre objectif est d'assurer les salaires de notre secrétaire en cas de problèmes.

Vote : le rapport financier est approuvé à l'unanimité

5^{ème} résolution : Budget prévisionnel : Il est présenté en déficit, les dépenses ont été estimées avec une augmentation de 4% pour tenir compte de l'inflation et des économies que nous pourrions faire. Les produits avec la même augmentation en tenant compte de l'augmentation du nombre d'adhésions ce premier trimestre 2023.

Vote : le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

6^{ème} résolution : Les cotisations :

Rappel : statutairement l'AG fixe le montant des cotisations. Pour l'année 2023, nous n'avons pas prévu l'an dernier, une augmentation des cotisations qui restent ainsi au montant fixé en 2011.

Pour 2024, le conseil d'administration vous demande l'autorisation d'augmenter légèrement les cotisations si, en fin d'année, la trésorerie est inquiétante (+2 à 3€).

Vote : autorisation donnée à l'unanimité.

Par ailleurs nous sollicitons l'accord de l'assemblée pour renouveler notre autorisation de délivrer des adhésions gratuites, pour un an, aux étudiants de la fac de droit qui viendraient assister une fois par mois à l'une de nos permanences et à la réunion litiges. Cela leur confère un statut de bénévole et ils seraient couverts par notre assurance lors de leur présence dans nos locaux.

Vote : approuvée à l'unanimité.

7^{ème} résolution : renouvellement des administrateurs : Statutairement, un tiers des administrateurs doit être renouvelé. Actuellement, le CA compte 10 membres.

Une administratrice a mis fin à son mandat : Béatrice Dumas.

Quatre administrateurs arrivent au terme de leur mandat (3 ans) : Joëlle Boissy, Didier Charnay, Christine Dumergue, Sylvie Pedoux-Cocagne, soit au total cinq sortants.

Quatre administrateurs se représentent et nous avons la candidature de Pierre-Yves Valnot, soit au total cinq entrants.

Le président de séance demande un volontaire pour être responsable du dépouillement : Daniel Mesplès se propose. Il faut également deux scrutateurs volontaires : Madame Dubourget et Monsieur Baud sont volontaires.

Pendant le décompte des voix il est présenté à l'assistance des petits films de notre fédération sur des sujets de consommation.

Résultats :

- Votants : 68
- Bulletins valides : 68
- Bulletins exprimés : 68
- Joëlle Boissy : 68
- Didier Charnay : 68
- Christine Dumergue : 68
- Sylvie Pedoux-Cocagne : 68
- Pierre-Yves Valnot : 68

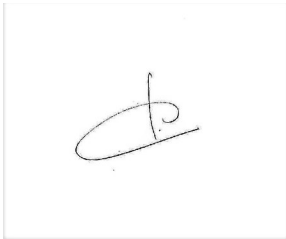
Tous les candidats sont donc élus à l'unanimité.

Pas de questions diverses

La séance est levée à 11h 35.

Le président de séance

Pascal Chenot

A square box containing a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Chenot'.

La secrétaire

Christine Dumergue

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Dumergue', written in a cursive style.

La présidente

Joëlle Boissy

A square box containing a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Boissy'.